



CAEN du 03 mai 2023.

Madame la Rectrice, Monsieur le Vice-Président, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs les membres du CAEN,

Le président de la République s'est exprimé le mercredi 22 mars 2023, et a déclaré que l'école était une priorité pour mieux vivre ensemble. Nous répondons oui, l'école PUBLIQUE !

Aujourd'hui la menace reste entière. L'Éducation nationale subit une nouvelle fois des coupes budgétaires et une vague de suppressions de postes d'une ampleur inédite avec 1500 postes d'enseignants en moins à l'échelle nationale.

Nous refusons que l'école de la République soit le prochain service public à s'effondrer, alors même que les enjeux de mixité scolaire et sociale n'ont jamais été aussi intenses en son sein. Nous demandons que des moyens soient débloqués pour permettre au jeunes d'envisager sereinement leur avenir.

Mais comment faire pour respecter ces besoins fondamentaux des jeunes lorsque les problématiques de santé mentale, d'orientation, de calendrier des examens sont ignorées ?

Santé mentale

En effet, la santé mentale des enfants et des jeunes est un véritable enjeu de société. Des jeunes qui vont mal aujourd'hui et qui ne sont pas pris en charge dans de bonnes conditions, sont des adultes qui iront mal dans la société de demain. N'ignorons pas que l'école est un temps déterminant de santé puisque les enfants y passent 40 % de leur temps éveillé.

Pourtant, le constat est sans appel : doublement des symptômes anxieux et dépressifs, triplement des tentatives de suicide chez les moins de 15 ans, selon une étude du CHU Robert Debré de 2020, avec des filles nettement plus touchées que les garçons. Il faut aussi citer les enfants qui attendent des mois avant d'obtenir une consultation en CMPP, des adolescents soignés dans des services réservés aux adultes (faute de place en pédopsychiatrie), d'enfants victimes de violences institutionnelles ou intrafamiliales qui ne sont pas repérés (faute de coordination entre les acteurs). Ce sont dans les difficultés d'accès au droit que vont se concentrer les atteintes au bien-être.

Il faut donner les moyens à l'école pour agir sur les déterminants de santé, les inégalités de santé et pour développer les compétences psychosociales des jeunes. Ceci pourra uniquement passer par une formation, initiale et continue, des enseignants, qui soit adaptée aux besoins et aux enjeux. C'est dans le même but que nous demandons que les postes d'infirmiers et de médecins scolaires soient rendus attractifs de façon à palier le déficit chronique que nous connaissons.

Soutenir, augmenter, les moyens d'accompagnement de prévention à la santé est également un levier incontournable de la santé mentale des jeunes.

La santé mentale des enfants et des jeunes doit être une priorité !

Orientation

Les familles nous remontent des difficultés pour mobiliser suffisamment de professeurs principaux, également référents orientation. Alors que ce besoin d'accompagnement est croissant, des élèves se retrouvent quelquefois sans personne ressource pour échanger sur l'orientation et sans professeur principal pour les conseils de classes ; moment clés de l'orientation.

Lorsqu'il n'y a pas de professeur principal le suivi de l'élève est plus délicat et il n'y a pas de vie de classe ! Seul moment de libre parole pour les élèves qui ne siègent pas dans les instances. Il est important que chaque classe ait ses référents et que suffisamment de moyens soient consacrés, à leur formation, à l'indemnisation de cette fonction et au soutien des équipes. Un état des lieux précis sur cette situation serait souhaitable.

Oui, les parents sont de plus en plus nombreux à s'inquiéter de l'orientation scolaire et de l'avenir professionnel de leurs enfants, face à l'instabilité du marché du travail et au taux de

chômage élevé. L'accompagnement à l'orientation des établissements étant insuffisant, ils se tournent aujourd'hui de plus en plus vers des conseillers d'orientation privés. Comment expliquer la généralisation de cette pratique qui est scandaleuse, si ce n'est par le manque de moyen en matière d'accompagnement à l'orientation des établissements scolaires !

Les recherches personnelles, les portes ouvertes et la fréquentation des salons étudiants - qui ne sont que la vitrine des écoles privées et où il est difficile pour les familles de trouver l'offre de l'école publique - ne suffisent pas. L'aide d'une tierce personne, un professionnel reconnu, pour objectiver l'orientation est nécessaire. Or la pénurie de conseillers d'orientation ne permet pas d'approfondir la recherche pour guider réellement et en profondeur l'orientation du futur étudiant. Là où le conseiller d'orientation privé s'engage sur une prise en charge personnalisée, qui dure dans le temps sur plusieurs séances, le psychologue EN ne reçoit généralement les élèves que sur une unique séance de 30 minutes. Comment, dans ces conditions, prendre en compte la personnalité, les aspirations, les aptitudes, les goûts et les compétences de ces jeunes ?

Les démarches et outils auxquels les conseillers d'orientation privés font appel sont également beaucoup plus diversifiés et spécifiques, allant jusqu'à les aider à renseigner le dossier Parcoursup (choix des formations et des établissements, lettres, parcours...).

Alors, voilà, dans l'inventaire des inégalités que nous avons tant de fois dénoncé, dans lequel figurait, déjà, les élèves dont les familles détiennent les clés de l'orientation et celles qui sont perdues, aujourd'hui, nous ajoutons ce fossé abyssal : ceux qui peuvent se payer un coach à 900 € et les autres.

Calendrier des examens

...." En maintenant envers et contre tout ce calendrier du baccalauréat qui contraint les élèves à mener de front leurs révisions et la finalisation de leur dossier Parcoursup ! Le ministère empêche les professeurs d'enseigner les programmes de manière sereine et approfondie. En effet, ce calendrier expose les établissements à la désorganisation des cours pendant la semaine où les candidats passeront leurs épreuves. En effet, l'année scolaire sera loin d'être achevée. Il favorise, de surcroît, l'absentéisme des élèves dès le mois de mars : l'épreuve du grand oral, dont les attendus sont très flous, ne suffit pas à mobiliser les élèves. L'épreuve de philosophie se trouvera donc isolée et les élèves ne pourront acquérir, en dernière période, les apprentissages et les méthodes pourtant nécessaires à leur réussite dans l'enseignement supérieur.

Sans parler du fait que chaque établissement semble faire comme il peut pour essayer de retenir ses élèves en cours ; qui par des sanctions, qui par des innovations pédagogiques. Y a-t-il des consignes qui ont été données aux établissements ?

Ce calendrier, enfin, porte, un lourd préjudice à l'équité qu'un examen national doit garantir, puisque les candidats, dans chacune de leur spécialité, devront composer sur deux sujets différents, pour des raisons d'organisation !

L'obstination du ministère est incompréhensible et contredit les ambitions qu'il affiche. Peut-on prétendre mieux préparer les élèves à leurs études supérieures quand il faut traiter des programmes dans l'urgence ? Peut-on prétendre « sanctuariser l'épreuve de philosophie » quand on la vide de son enjeu ? Peut-on prétendre « régénérer le Baccalauréat » grâce à une épreuve d'oral que des élèves démobilisés sont supposés préparer sans qu'aucune heure ne soit dévolue à cette préparation ? Peut-on prétendre veiller au « bien-être » des élèves en leur infligeant des révisions dans une période que la procédure Parcoursup rend particulièrement chargée et anxiogène ?....."

Le comité de suivi de la réforme du baccalauréat, la commission d'évaluation, ont-ils été saisis de ces questions ?

Il est urgent de considérer que l'État peut faire mieux et plus pour la jeunesse

Attachés à la réussite de tous les jeunes, nous exigeons des moyens à la hauteur des besoins, qui permettent aux établissements scolaires de jouer pleinement leur rôle.

Nous vous remercions de votre attention.